

Synthèse des questionnements pour des projets durables

Projet d'investissement (bâtiment, aménagement...)

Pour chaque cible, le porteur de projet cherche à répondre aux « questions posées ». Un projet sera considéré comme recevable s'il se positionne sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers. Ces éléments d'appréciation pourront se trouver abondés, le cas échéant, par les « éléments à encourager » détaillés dans la grille développement durable (grille téléchargeable sur www.pays-de-brest.fr rubrique « Critères qualitatifs d'éligibilité »).

Piliers	Cibles	Questions posées
A-Intégration au territoire	A1- Un foncier maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ? - Les outils de maîtrise foncière ont-ils été mis en œuvre en amont du projet ? - Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposables ? - Le projet se situe-t-il en renouvellement urbain ou en extension urbaine ? Si oui, s'inscrit-il en continuité de l'enveloppe urbaine ? - La Charte régionale pour une gestion économe du foncier a-t-elle été prise en compte ? Comment ? - Le projet contribue-t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs) ?
	A2- Un accès facilité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Comment le projet encourage-t-il les déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, accès directs aux transports actifs (physiques), signalétique, pistes cyclables, appui vélos...) ? - Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ? - Comment la connexion au très haut débit a-t-elle été prévue pour le projet (pose de fourreaux / aménagements intérieurs liés à la réception THD dans les bâtiments) ?
B- Lien social	B1- Insertion / mixité des populations, bien-être et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet prend-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle (usages, publics, espaces de convivialité...) ? - Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité...) ? - Le projet contribue-t-il à la santé et au bien-être des usagers (qualité de l'air intérieur, ergonomie, acoustique...), riverains, ouvriers du chantier de construction ? - Comment les usagers seront-ils associés à l'élaboration du projet ?
	B2- Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet prend-t-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ? - Comment le projet prévoit-il un bilinguisme français/breton ? Le projet prend-il en compte une demande en faveur du gallo en sus du bilinguisme français-breton ? - Le projet intègre-t-il une dimension artistique et culturelle respectant le guide pratique régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?
C- Transition écologique et énergétique	C1- Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Comment le projet préserve-t-il les corridors écologiques (trame verte et bleue) ? - De quelle manière le projet favorise-t-il la biodiversité (exclusion des plantes invasives, pollinisateurs...) ? - Comment le projet respecte-t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols...) ?

	C2- Une consommation d'énergie maîtrisée	- De quelle manière le projet contribue-t-il, au-delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas-carbone ? (faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, suivi des consommations...) ? - Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ?
D- Valeur ajoutée pour l'économie locale et l'efficience	D1- Un projet source de valeur économique	- Le projet contribue-t-il à mettre en œuvre la « Glaz économie » ? - Le projet valorise-t-il des savoir-faire, les compétences et les produits locaux pour les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation ? - Les conditions de mise en œuvre des marchés permettent-elles de ne pas écarter les PME ? - Le projet contribue-t-il à créer de l'activité et des emplois ? Favorise-t-il l'accès à l'emploi ? Sa qualité ?
	D2- Un projet efficient	- La définition du projet a-t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ? - La conception du projet a-t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?